



Agro d'Oc Union des Ceta d'Oc : un modèle réaffirmé

La coopérative Agro d'Oc Union des Ceta d'Oc a tenu son assemblée générale plénière le jeudi 17 décembre 2020 à Monferran-Savès. L'occasion de vérifier le bon fonctionnement de la coopérative et de faire le bilan d'une année particulière et de quelques-uns des nombreux services proposés à ses associés céréaliers.

Le président Laurent DELMAS remercie les associés présents pour leur participation et introduit la journée par son rapport moral : « *La pluviométrie hivernale excédentaire a particulièrement impacté les rendements des cultures d'hiver. Les rendements des cultures d'été ont été moins dégradés mais ce sont les dépenses liées au séchage qui grèveront la marge, à plus forte raison chez les agriculteurs non équipés de séchoir devant confier leur récolte en perdant pour certains la maîtrise de leur commercialisation future.*

Nous sommes dépendants des conditions pédoclimatiques, nous le savons tous. Pour autant, ce n'est pas une fatalité et il n'est pas interdit de réfléchir aux moyens de renforcer notre résilience face à ces adversités... ».

Un service Conseil et 53 CETA pour « résister »

Le bilan d'activité est l'occasion de rappeler que la coopérative s'est dotée, depuis plus de 50 ans, d'un service conseil performant, qui s'appuie sur une équipe de 14 ingénieurs Conseil et qui assure une assistance quotidienne et indépendante au-

près de ses adhérents dans tous les domaines stratégiques des exploitations : itinéraires techniques en système conventionnel et biologique, agriculture de conservation, agriculture de précision, décisions économiques en matière d'investissement, de gestion ou de commercialisation des récoltes.

Les adhérents de la coopérative peuvent également compter sur les véritables poumons de la coopérative, les groupe CETA. Composés de 15 à 25 agriculteurs, les CETA se réunissent 1 à 2 fois par mois. L'occasion de se former, de confronter les points de vue, d'optimiser les pratiques culturales, d'étudier et maîtriser ses coûts de production. Un bon moyen également de prospecter et expérimenter sans cesse de nouvelles pistes techniques plus résilientes : couverts végétaux, identification de variétés plus résistantes au stress hydrique ou au parasitisme, amélioration des systèmes d'irrigation, allongement des rotations et diversité des productions.

Cap sur la valorisation de l'énergie produite et du carbone stocké

Et Laurent DELMAS de poursuivre : « *une autre solu-*



tion s'offre à nous quant au contournement des sanctions climatiques, c'est la production d'énergie. Vous le savez, notre coopérative nous accompagne déjà depuis de nombreuses années dans les projets photovoltaïques ».

Près d'une centaine de nouveaux bâtiments installés ces dernières années grâce aux partenariats mis en place par la coopérative.

Bâtiments qui ont permis de développer de nouvelles activités : stockage et triage des récoltes à la ferme, chaîne de

conditionnement et transformation pour vente locale...

Une autre voie plus novatrice encore est le stockage du carbone dans les sols visant à réduire les gaz à effet de serre. « *Nous y voyons le moyen de rémunérer enfin nos pratiques vertueuses en matière de semis direct ou travail minimum, couverts végétaux et réductions des intrants.*

Nous avons un savoir faire certain en la matière. Et comme première réalité pour illustrer mes propos, un contrat oléagineux proposé par notre filiale GRAINS D'OC permettant de valoriser la plus faible empreinte Gaz à Effet de Serre (GES) de nos productions auprès d'un client français, en moyenne de 25 €/t.

A l'instant où je vous parle, je ne peux affirmer quel sera le niveau de rémunération d'autres démarches engagées, comme par exemple le label Bas Carbone, mais une chose est sûre, nous saisissons les opportunités qui se présentent à nous.»

Les temps forts de la vie de la coopérative ont été maintenus

« Vous le savez, l'échange fait partie de l'ADN de notre Union. C'est pourquoi, nous nous sommes organisés pour maintenir, malgré les difficultés de l'année, la tenue de nos conseils d'administration, conseils de décision et assemblées de section, parfois en présentiel, parfois en visio-conférence.

L'occasion de réflexions sur le fonctionnement de la coopérative et ses perspectives d'évolution ; comme par exemple sur la loi de séparation conseil vente. Nous devons bien sûr nous adapter au plan juridique, mais nos services, tournés vers l'autonomie de décision, la pleine responsabilité et autonomie professionnelle de nos adhérents sont réaffirmés. Ils sont aussi notre ADN » confie le président.

De bons résultats

La filiale de négoce, GRAINS D'OC, a commercialisé un to-

tal de 291 763 tonnes auprès de 232 clients différents et près de 800 fournisseurs agriculteurs. Satisfaction de l'assemblée qui constate une hausse de plus de 30 %, dans un contexte de rendements régionaux 2019 satisfaisants.

Les tonnages commercialisés en Agriculture Biologique et dans le cadre de filières spécifiques progressent également de 7 %.

La présentation des comptes a été l'occasion de vérifier la bonne santé financière de la coopérative. La coopérative affiche un chiffre d'affaires de 19.200 k€ (+4 %) et un très bon résultat de 1.555 k€ que l'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de retourner aux associés dans sa quasi-totalité (96.4 %, soit 1.501 k€).

Renouvellement des administrateurs

Laurent DELMAS (47 St Antoine de Ficalba) et Quitterie LUCAS (32 St Puy) terminent leur premier mandat. Ils sont réélus par l'assemblée pour un second et dernier mandat conformément aux règles de fonctionnement de la coopérative.

Christophe COSTES (31), Jacques BEAUVILLE (31) et Ghislain MARTINET (82) restent administrateurs.

L'occasion également pour Laurent DELMAS, reconduit à la présidence, de rappeler à l'assemblée que les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune indemnité pour le temps qu'ils consacrent à la coopérative.

Laurent DELMAS a clôturé l'assemblée générale à 11 h 00 pour ouvrir une assemblée générale extraordinaire pour la mise en conformité des statuts de la coopérative.

Les sujets étant épuisés, le président clôt définitivement les échanges à 12 h 00.

(Communiqué)